

## Conseil Municipal du 20 octobre 2020, 19h15 salle des fêtes Charles Ruat

Présent(e)s : Mmes PAGES, BELOTTI, DORIER, FAURE, MONNIER, LASNE et MM GARCIA, ODE, IBOT, MAINTENIE, CHAMBON, NIEL, ALLAIS, CESAR.

Excusé(e)s: Mme VALENTIN

Le Maire ouvre la séance, les conseillers valident le compte rendu du précédent conseil et signent la page du registre des délibérations du 15 septembre 2020.

M. Ode est intégré dans la commission de circulation et de stationnement, présidé par M. NIEL, précédemment créé lors du CM du 15.09.2020.

### I. Compte rendu d'activité du maire et des adjoints :

Une formation eau et assainissement a eu lieu à la salle Philippe Maintenié, Madame Noémie Favier a passé sa formation d'intégration auprès du CNFPT.

M. le Maire a eu RDV avec le SDED concernant le renforcement du réseau d'électrification afin de soulager le poste électrique de Villedieu.

II. Admonestation républicaine : Signalé par M. Maintenié, 2 jeunes ont été surpris en train de déclencher un départ de feu près du cyprès du camping, l'un d'entre eux a pu être identifié puis convoqué par le Maire, le jeune homme a compris et s'est excusé de son geste.

### III. Point sur les dossiers des demandes de subvention : Arbitrage cantonal

- Vidéoprotection : les deux dossiers déposés sont dans les circuits de la région, l'instruction devrait suivre son cours

- Vidéoprojecteur : intégré dans la rénovation des 3 salles, il a été validé auprès du département, la réponse de la Région est toujours en attente.

- Défibrillateurs : Une offre a été faite par des pompiers qui ont créés leur propre société à RUOMS (en Ardèche). Le coût à l'achat est de 3 000 € environ. Le premier défibrillateur « externe » serait installé à l'intérieur de l'Espace Philippe Maintenié et le second sous l'auvent de l'agence postale communale. M. le Maire indique aux conseillers que la commande auprès de ce fournisseur a été validée.

M. Maintenié propose de voir avec les pompiers pour organiser des formations sur l'utilisation de ces défibrillateurs. Le Maire répond en précisant qu'un recensement des besoins sera fait.

- Table d'orientation : la demande de subvention a été validée par le département et sera voté au budget de novembre (enveloppe complémentaire du département).

Le Maire explique que le 1<sup>er</sup> devis n'a pas été concluant, une seconde demande a été faite.

- Subvention des marquages au sol sur répartition des amendes de police : Le Maire indique à présent que la subvention a été accordée et qu'il reste maintenant à commander le marquage.

- Classement commune touristique : la délibération a été prise lors du conseil du 15.09.2020.

Sur les conseils de Mme Gauthier (sous-préfecture de Nyons), le Maire explique qu'il a sollicité la CCBDP afin que l'intercommunalité porte le projet.

La CCBDP craint que cela ne remette en cause les classements de Nyons et de Montbrun, qui sont dans la communauté.

Le Maire demande à présent aux conseillers s'ils souhaitent continuer la démarche de classement touristique de la commune, M. Ode demande des précisions sur les conditions de cette démarche de classement touristique, Le Maire en donne les détails.

Le Maire mentionne que le vendredi il ira à DIE, pour la réunion ministérielle (venue de la secrétaire d'état = doléances rurale).

### IV. Travaux en cours ou à voir :

- FDAC : M. Chambon parle de la réunion précisée lors du dernier conseil, il invite les conseillers à y réfléchir, en vue d'une réunion de projet début décembre et un chiffrage des travaux début janvier 2021.

- Elagage des platanes : Le maire sollicite l'avis de conseillers sur le lancement de ces travaux. M. Maintenié demande à qui revient la responsabilité si une branche venait à tomber sur quelqu'un. Le Maire répond que ce serait de la responsabilité de la commune. Mme Monnier demande quelle est la fréquence de cet entretien,

le Maire indique qu'il convient de le faire 1 an sur 2.  
Les conseillers approuvent à l'unanimité l'élagage des platanes.

V. Informations sur une maison en état de péril (suites à donner) :

Le maire précise qu'une partie de la toiture s'est effondrée, un arrêté de péril a été pris sans avis d'expert nommé par le juge administratif.

VI. Compte-rendu de la rencontre commission école/enseignantes du vendredi 09.10.2020 :  
Commission école/enseignantes : étaient présents M. Cesar, Mme. Monnier et M. Allais,

La commission propose la mise en place d'un cahier de messages qui serait dans le bureau de la directrice pour les travaux « minime », un agent municipal une fois par semaine irait consulter ce cahier et y apposerait un visa de lecture.

M. Cesar énumère à présent les besoins énoncés par la Directrice.

Le Maire parle à présent du courrier reçu de l'académie concernant les rythmes scolaires pour la rentrée scolaire de 2021-2022.

Concernant les effectifs de la rentrée 2021 : 8 CM2 partent et une estimation de 4 arrivées en maternelle. L'effectif passerait de 74 à 70 élèves, l'effectif nécessaire pour conserver la 4eme classe est de 82 élèves. Le Maire attend de voir si de nouvelles familles arrivent dans l'année afin de grossir ces effectifs.

VII. Communication : Info Mairie (Comité des Fêtes) :

L'info mairie a été distribué via les services de la Poste, nous attendons le retour des coupons d'inscription au Comité des Fêtes et en fonction de ces réponses une réunion spécifique sera programmée.

Mme. Pagès explique le travail sur la prochaine revue de décembre, les sujets de cette revue seront : COVID-19, école, dossiers de subvention, dossiers en cours...etc.

Délibérations :

- Police du Maire en matière d'habitat : transmission à la CCBDP (ex : maison tardy) maire suggère de s'opposer à la transmission de ce pouvoir de police spécial à la CCBDP (majorité d'opposition des communes membres)  
Décision du CM = unanime

- Pouvoir de police spéciale du Maire :  
Décision du CM = unanime

- Signature de la convention cadre avec la CCBDP(DECI)  
Décision du CM = unanime

- Engagement DECI (défense extérieure contre l'incendie)  
Décision du CM = unanime

Questions diverses :

- Commande de petits matériels = achat armoire pour les archives, isoloir double, 2 poubelles.
- Information sur la gouvernance du Parc des Baronnie : un problème a été constaté avec les boîtiers de vote, le premier vote a été contesté, il a été procédé à un second vote.  
Le Maire mentionne que les élus des deux plus grandes communes du Parc n'ont pas été inclus dans la vice-présidence de ce Parc.
- Traversée de la Drôme à vélo : Le Maire demande si Mme Dorier veut bien s'occuper de l'accueil comme les années précédentes.
- COPIL eau, 17 novembre 2020 : état des mesures prises par les vigneron ...etc.
- Aire de lavage, pas de réponses à ce jour.

**Date du prochain conseil municipal : mardi 17 novembre 2020.**